DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 JUILLET 2009

Délibération n° 2009.07.116

Contrat régional de développement durable (CRDD) 2007/2013 – avenant n°1: approbation

LE NEUF JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 juillet 2009

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CAVY, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Maurice FOUGERE, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS

Excusé(s):

Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Maurice HARDY, Jacques DUBREUIL par Bernard CAVY, Guy ETIENNE par Michèle ITANT, Jean-Pierre GRAND par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Laurent PESLERBE par Gérard DESAPHY

PROSPECTIVE ET STRATEGIE

Rapporteur : Monsieur le Président

CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (CRDD) 2007/2013 - AVENANT N°1 : APPROBATION

Par délibération n°66 du 23 mars 2007, le conseil communautaire a approuvé le projet de contrat régional de développement durable (CRDD) 2007/2013 ainsi que la proposition de ventilation de l'enveloppe régionale correspondante.

Dans cette enveloppe, le volet "Vie quotidienne" disposait initialement d'un crédit de :

- 1 842 620 € pour les bourses régionales « Désirs d'Entreprendre »(BRDE)
- 1 894 540 € pour les « priorités régionales émergentes »
- 1 624 562 € pour les « autres projets »

Après les dernières propositions du comité local d'examen des projets (CLEP) du 3 avril 2009, le solde disponible faisait apparaître les montants suivants (déduction faite des actions récurrentes) :

- 0 € pour les BRDE
- 1 090 540 € pour les « priorités régionales émergentes »
- 150 842 € pour les « autres projets »

Cette situation limite trop strictement les nouveaux projets qui ressortent de la dernière catégorie, notamment les projets communaux et associatifs qui ne répondent pas aux critères définis par la région pour ses priorités émergentes.

En conséquence et après négociation avec la région, le CLEP du 4 juin dernier a proposé un glissement de 420 000 € du volet « priorités régionales émergentes » vers le volet « autres projets ».

De plus, afin de ne pas retarder les opérations de renouvellement urbain, le CLEP a également émis un avis favorable, pour demander, à titre exceptionnel, que la région n'applique pas, à ces projets appartenant au volet « projets/programmes structurants », la règle de 50% maximum de crédits consommés à mi parcours.

Vu l'avis favorable du comité local d'examen des projets (CLEP) du 4 juin 2009,

Je vous propose:

DE SOLLICITER un avenant n°1 au contrat régional de développement durable (CRDD) 2007/2013 ayant pour objet d'une part, le glissement de 420 000 € du volet « priorités régionales émergentes » vers le volet « autres projets » et d'autre part, la non application de la règle de 50% maximum de crédits consommés à mi parcours, pour les opérations de renouvellement urbain appartenant au volet « projets/programmes structurants ».

D'AUTORISER Monsieur le Président à le signer.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
17 juillet 2009	20 juillet 2009